

CONSEIL MARITIME ULTRAMARIN DU BASSIN ANTILLES

Compte-rendu de la réunion du GT Plaisance



Réunion 22 juin 2022 en visioconférence en présence de :

Nom	Prenom	Organisme
LE BIANIC	Nicolas	Direction de la Mer Martinique (<u>Animateur</u>)
JOSEPHA	Gérard	ligue de Voile de Martinique (<u>Animateur</u>)
JEAN-LOUIS	Lise	Direction de la Mer Martinique
MAISONNAVE	Jean-Baptiste	Direction de la Mer Martinique
VASLIN	Jean-Luc	Direction de la Mer Guadeloupe
SERVA	Tania	Direction de la Mer Guadeloupe
WERY	Michaël	Direction de la Mer de Guadeloupe / UTSMBS
ROCKOMANOVIC	Sofia	Direction de la Mer de Guadeloupe / UTSMBS
MAURO	Jean-François	ADEME
CHIGNOLI	Claire	ADEME
BRADOR	Aude	Parc naturel marin de Martinique
RIVIERE	Tiphaine	Parc naturel marin de Martinique
GERMANY	Benjamin	Parc national de la Guadeloupe
MOREAU	Marie-Michelle	Conservatoire du Littoral
TOUZÉ	Élie	Collectivité de Saint-Martin
RAMPHORT	Marie-Dominique	Collectivité de Saint-Martin
JACOUB	Sméralda	CTM
DOPPIA	Brigitte	CTM
DIAZ	Nicolas	Région Guadeloupe - Direction de la Croissance Bleue
JEREMIE	Stéphane	CACEM
PLUMASSEAU	Jean-Luc	Mairie de Saint-François - Directeur mer et nautisme
COSAQUE	Catherine	Mairie de Port-Louis
CASSIN	Remy	Mairie de terre de haut
JEAN-PHILIPPE	Agnès	Comité Martiniquais du tourisme
LISE	Isabelle	CCI Martinique

GRAF	Ariane	Guadeloupe Yacht Concierge
FLEURY	Agnès	Turquoise Lab
BESSIN	Igor	Caraïbes Docks Service - Chantier naval Guadeloupe
JEAN-JOSEPH	Simon	SAEPP - FFPP
NARDIN	Guillaume	FFPP
ARNAULD DES LIONS	Guillaume	APER
LEROY	Valérie	METIMER
GALOPIN	Boris	Fédération Française de Voile
ARNAULD	Roger	Assaupamar
GALLET de SAINT-AURIN	Pierre	Assaupamar
PELIKAN	Jerry	Earthforce/Surfrider Guadeloupe

Introduction

M. LE BIANIC (DM972) introduit le GT, dont l'objectif est de partager des expériences et connaissances autour de la filière nautique. C'est une filière qui est effectivement mal connue et qui mériterait d'être mieux valorisée au regard de son poids économique et sur l'emploi. Néanmoins, c'est aussi une filière qui doit s'adapter aux exigences environnementales et dont la pratique libre, notamment le mouillage, doit être encadrée dans certaines situations et zones à enjeux.

M. JOSEPHA (ligue de voile de la Martinique), co animateur du groupe, informe d'une dynamique nouvelle en cours avec la ligue de voile de la Guadeloupe, de la nécessité d'un schéma de développement de l'offre de loisir et touristique en mer et de la plaisance locale.

Présentation du Parc national de Guadeloupe – M. Benjamin GERMANY

M. GERMANY présente le projet d'installation de 168 points de mouillages écologiques sur 16 zones différentes réparties entre le grand cul de sac marin et la côte sous le vent de Basse-Terre.

Ce projet réalisé en 2021 a pour objectif de gérer la capacité de charge de ces différents sites touristiques en mer au sein du périmètre du parc national, et de contribuer à la préservation de zones à forts enjeux écologiques (le mouillage forain est interdit en cœur de parc).

Un marché est en cours d'attribution pour l'entretien des mouillages.

L'application Nav&co permet de visualiser les mouillages et la réglementation.

Suite à la présentation, des échanges sur le type de mouillage utilisé et les mouillages écologiques ont eu lieu.

Présentation de la Société antillaise d'exploitation des ports de plaisance (SAEPP) – M. Simon JEAN-JOSEPH

La marina du Marin est la plus importante de la zone caraïbes sud. Depuis 2015, une réflexion sur la politique environnementale de la marina a été entamée avec plusieurs projets : mise en place de panneaux photovoltaïques, chauffe-eau solaires, récupération de l'eau de pluie, bornes électriques intelligentes, tri

des déchets, installation de pompage des eaux noires, etc.

Suite à l'interdiction du mouillage dans les trous à cyclone de la baie du Marin, impulsé par les services de l'État, la marina du Marin a porté un projet de zone de mouillage et d'équipements légers de 98 places. Depuis 2021, plusieurs corps morts ont été équipés de « bio-huts » qui au vu des premiers résultats régénèrent à leur niveau de la faune marine. La marina a également fait l'acquisition d'une barge multi-services permettant de récolter les eaux noires et déchets des navires.

M. JEREMIE (CACEM) s'interroge sur les habitats flottants et s'il y a une doctrine pour ces installations.

M. ARNAULD (Assaupamar) trouve qu'il y a trop de mouillages de navires et que l'on ne doit pas faire de la Martinique une île balnéaire. Il faut sauver la biodiversité marine qui est déjà très agressée.

M. LE BIANIC précise que les projets de ZMEL cherchent à faire mieux, et pas plus, pour préserver l'environnement. L'enjeu économique ne doit pas être occulté, car de nombreuses entreprises vivent du nautisme. L'organisation du mouillage et la police du plan d'eau sont une priorité. L'interdiction totale n'est pas une solution car cela engendrera un effet report sur d'autres sites.

M. DIAZ (Conseil régional de la Guadeloupe) indique que la communication sur la réglementation et l'usage des équipements est primordial, notamment auprès des étrangers, et souligne l'apport potentiel du numérique.

M. NARDIN (Fédération française des ports de plaisance) indique que le coût d'une ZMEL est de 2 à 5 000 euros/mouillage, selon le choix technique retenu. Il faut que le gestionnaire ait une capacité financière pour l'entretien annuel de l'ordre de 10 à 20 % de l'investissement initial. Il est pertinent dans plusieurs situations et notamment aux Antilles, où il existe un manque structurel de places dans les ports, à avoir des ZMEL à proximité des ports. La ZMEL permet de réguler la pratique libre du mouillage et de la plaisance, mais il faut connaître cette pratique et prendre en compte l'importance de l'interface terre-mer, des services aux plaisanciers, et de les impacts économiques directs et indirects de la plaisance afin de faire les bons choix.

Présentation de la Fédération française des ports de plaisance (FFPP) – M. Guillaume NARDIN

La FFPP a un rôle de fédérateur et de représentation des ports de plaisance auprès des différentes instances. Elle anime une réflexion sur la structuration de la filière et les enjeux futurs.

Il existe 500 ports en France pour 250 000 places. 80 % des ports sont adhérents à la FFPP. Les ports ont un rôle moteur pour le développement des territoires en tant qu'interface terre-mer.

Il existe 5000 places dans les ports aux Antilles. En termes de surface, la prédominance de catamarans ou monocoques de plus grande taille aux Antilles, en comparaison avec l'hexagone, est à noter. La plaisance est extrêmement importante pour les Antilles françaises, à titre d'exemple la Martinique capte 10 % du marché caribéen de la plaisance. Chaque île a un positionnement différent et attire des segments de clientèle différents : la Martinique est une escale technique et un refuge en saison cyclonique, alors que les îles du nord sont très axées sur les loisirs. Le positionnement des îles est intéressant afin de créer un réseau local et régional de coopération.

M. JEAN-JOSEPH souhaiterait qu'il y ait une communication sur la destination Antilles françaises. Il faut que les îles soient complémentaires.

M. LE BIANIC indique que le chiffre de 30 000 navires immatriculés aux Antilles françaises est à relativiser, car les navires souvent ne sont pas « désimmatriculés » : combien ont été déconstruits ? Combien ne sont plus sur le territoire ? Il est essentiel d'avoir des éléments plus précis sur la fréquentation afin de l'objectiver.

Présentation de l'Association pour la plaisance éco-responsable (APER) – M. Guillaume ARNAULD DES LIONS

L'APER est un éco-organisme national créé par la fédération des industries nautiques qui a pour mission d'organiser et de financer la déconstruction des bateaux de plaisance en fin de vie sur le territoire français. Le financement provient d'une éco-contribution des metteurs sur le marché de bateaux neufs, ainsi qu'une dotation provenant de la fiscalité plaisance (taxe annuelle sur les engins maritimes de plaisance). La déconstruction est gratuite pour les détenteurs de bateaux de plaisance.

Aux Antilles il existe un centre agréé pour la déconstruction en Martinique, l'APER ayant déjà financé la déconstruction de 34 bateaux (avec 26 demandes en cours). Des candidatures sont en cours d'instruction pour la Guadeloupe et St Martin pour des centres agréés.

L'APER s'investit également dans des partenariats pour réemployer ou recycler les matériaux.

Présentation de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) – Mme Claire CHIGNOLI

L'Ademe a conduit une étude de préfiguration de la filière BHU (bateaux hors d'usage) dans les départements français d'Amérique. L'étude avait pour objectif de définir un plan d'actions (allant au-delà de ce que fait l'APER) permettant de réduire les impacts et le nombre de BHU.

Ce plan d'actions doit désormais être mis en œuvre et animé.

Présentation du Conservatoire du littoral – Mme Marie-Michèle MOREAU

La Conservatoire du littoral a été précurseur en Martinique en mettant en œuvre le premier marché public d'enlèvement de BHU, dans les trous à cyclone de la baie du Marin. Ce marché était cofinancé par l'État et l'Office de l'eau de la Martinique.

Au total, 29 BHU ont été évacués pour un montant total de 731 256 euros ttc.

Conclusion

M Vaslin (DM971) rappelle que le tourisme nautique va continuer à se développer et qu'il faut en prendre toute la mesure afin de trouver une organisation adaptée qui ne conduira pas à fermer nos eaux. Un second GT sera proposé afin d'approfondir plusieurs points.